

D 26.07.06-22

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Virement de crédits – Budget piscine 13002

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 23 Février 2026, portant adoption du budget primitif 2026 du budget Piscine,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
CONSIDERANT la nécessité d'abonder les crédits du chapitre 21 afin de mandater des factures de travaux à la piscine

DECIDE

De procéder aux virements de crédits comme suit :

SENS	SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		
	COMPTE	FONCTION	MONTANT
DE	CHAP 23 – Art 2313	323	-10 000€
VERS	CHAP 21 – Art 21318	323	+ 10 000€

La présente décision sera adressée à :

- La Sous-Préfecture
- Au Service de gestion comptable

Arbois, le 06 juillet 2026

DEPIERRE Valérie,

Maire

